

ACTION URGENTE

ZIMBABWE. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS LIBÉRÉ SOUS CAUTION

Evan Mawarire, un défenseur des droits humains qui dirige le mouvement #ThisFlag au Zimbabwe, s'est vu accorder une libération sous caution par la Haute Cour. Il est prévu qu'il soit jugé pour les charges retenues contre lui. Amnesty International craint que ces charges ne relèvent d'une manœuvre visant à l'empêcher de mener ses activités en faveur des droits humains.

Evan Mawarire s'est vu accorder une libération sous caution par la Haute Cour le 8 février. Il a été traduit en justice pour la première fois le 3 février, après avoir été arrêté le 1^{er} février à son arrivée à l'aéroport international de Harare. Le président du tribunal a refusé sa demande de libération sous caution et lui a conseillé d'en adresser une à la Haute Cour. Il a aussi recommandé son placement en détention provisoire jusqu'au 17 février, date à laquelle son procès doit s'ouvrir.

Selon son avocat, neuf membres de l'Organisation centrale de renseignement (CIO) ont arrêté Evan Mawarire, un pasteur et défenseur des droits humains qui dirige le mouvement #ThisFlag, à l'aéroport. Cet homme a été inculpé initialement de « subversion d'un gouvernement conforme à la Constitution » en vertu de la section 22 de la Loi de réforme et de codification du Code pénal. La peine maximale encourue est de 20 ans d'emprisonnement, sans possibilité d'amende. Le 2 février, la police a ajouté une nouvelle charge, l'« outrage au drapeau du Zimbabwe », en vertu de la section 6 de la Loi relative au drapeau du Zimbabwe.

#ThisFlag est un mouvement indépendant actif sur les réseaux sociaux qui a lancé une opération nationale « ville morte » le 6 juillet 2016 pour protester contre la dégradation des conditions socioéconomiques. Evan Mawarire a déjà été arrêté le 12 juillet 2016 et inculpé d'« incitation à la violence publique » pour l'opération « ville morte » en vertu de la section 36 de la Loi de réforme et de codification du Code pénal. La police avait continué à le rechercher après sa libération l'an dernier, alors que les charges contre lui avaient été abandonnées. Il avait fui aux États-Unis en juillet 2016 car il craignait pour sa sécurité, mais il avait décidé récemment de rentrer dans son pays.

Amnesty International est convaincue que les charges retenues contre cet homme visent à entraver ses activités en faveur des droits humains et relèvent d'une pratique de plus en plus courante, qui consiste pour les autorités à harceler et à tenter d'intimider les militants et les défenseurs des droits humains.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités zimbabwéennes à abandonner toutes les charges pesant sur Evan Mawarire car il a été inculpé uniquement pour avoir exercé de manière pacifique des droits inscrits dans la Constitution du pays ainsi que dans le droit régional, les traités relatifs aux droits humains et les normes connexes ;
- appelez-les à veiller à ce que le système judiciaire ne soit pas utilisé afin de prendre pour cible ou harceler des défenseurs des droits humains.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 24 MARS 2017 :

Président de la République

Robert G. Mugabe

Office of the President

Munhumutapa Building

Samora Machel Avenue

Harare, Zimbabwe

Courriel : info@opc.gov.zw

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Président,

Chef de la police

Augustine Chihuri

Zimbabwe Republic Police

Police General Headquarters

Cnr 7th Street and Josiah Chinamano

Avenue

P.O. Box 8807, Causeway

Harare

Fax : +263 4 253 212

Formule d'appel : *Dear*

Commissioner-General, / Monsieur,

Copies à :

Ministre de la Justice, des Affaires

juridiques et des Questions

parlementaires

Emmerson D. Mnangagwa

Ministry of Justice, Legal and

Parliamentary Affairs

New Government Complex

Corner 4th and Samora Machel Avenue

6th Floor, Block C address 3

Harare, Zimbabwe

Fax : +263 4 772999

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Zimbabwe dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous : Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 169/16. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr46/5608/2016/fr/>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ZIMBABWE. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS LIBÉRÉ SOUS CAUTION

COMPLÉMENT D'INFORMATION

#ThisFlag est un mouvement indépendant actif sur les réseaux sociaux qui a été fondé par Evan Mawarire, un pasteur et défenseur des droits humains installé à Harare (Zimbabwe). En avril 2016, cet homme a publié sur Internet une séquence vidéo dans laquelle il exprimait sa frustration quant à la situation du pays. En juin 2016, il a invité les citoyens mécontents à signer une pétition en ligne afin de pousser à la démission le ministre de l'Énergie et du Développement énergétique, Samuel Undenge, accusé d'avoir mal géré des fonds publics dans le cadre d'appels d'offres entachés d'irrégularités.

Le 6 juillet 2016, Evan Mawarire a organisé, par l'intermédiaire de #ThisFlag, une journée nationale « ville morte », qui a été massivement suivie : la majorité des Zimbabweens travaillant dans l'économie structurée comme dans le secteur informel ont répondu à son appel en faisant la grève afin de contraindre l'État à répondre à leur demande concernant l'amélioration de la gouvernance. Il a incité la population à mener une action pacifique. Cependant, l'opération a été entachée de quelques actes de violence, en particulier à Bulawayo, où des véhicules et des biens publics ont été incendiés. Des manifestants ont aussi brûlé des pneus sur la route.

Après l'opération, Evan Mawarire a appelé les Zimbabweens à une nouvelle opération « ville morte » de deux jours, les mercredi 13 et jeudi 14 juillet 2016. Il a été arrêté le 12 juillet 2016, lorsqu'il s'est présenté à la police ; il a été inculpé d'« incitation à la violence publique » pour l'opération « ville morte » en vertu de la section 36 de la Loi de réforme et de codification du Code pénal. Le 13 juillet 2016, il a comparu devant un tribunal, qui a décidé de requalifier les faits en « subversion d'un gouvernement conforme à la Constitution » en vertu de la section 22 de la Loi de réforme et de codification du Code pénal. Néanmoins, Evan Mawarire a été libéré le jour même car le magistrat a finalement abandonné les charges qui pesaient sur lui, estimant que son arrestation était inconstitutionnelle.

Le 14 juillet 2016 à 7 heures du matin, des inconnus se sont rendus au domicile d'Evan Mawarire dans un pick-up banalisé de couleur blanche. Le même jour, son épouse Samantha a vu un véhicule de police passer près de leur domicile à deux reprises. Les agents se sont immédiatement éloignés lorsqu'ils l'ont aperçue. Sept inconnus se déplaçant à bord d'un véhicule banalisé se sont rendus au domicile du pasteur le 15 juillet et, lorsque la femme de celui-ci leur a demandé de décliner leur identité, ils sont partis. Ils sont aussi allés à l'église pour demander à son assistant où il se trouvait. Ils y sont retournés le 20 juillet et, le 8 août, ils ont, semble-t-il, agressé le gardien. Le 26 août, quatre femmes et un homme dont on ignore l'identité se sont rendus au domicile d'Evan Mawarire pour demander où il se trouvait.

Craignant pour sa sécurité, Evan Mawarire avait quitté son pays de résidence en juillet 2016. La police l'a recherché, bien qu'un tribunal de première instance ait abandonné les charges pesant sur lui et ordonné sa libération l'an dernier.

Nom : Evan Mawarire
Homme

Action complémentaire sur l'AU 169/16, AFR 46/5629/2017, 10 février 2017